

## PME et contrefaçon

Soumis par Philippe Ocvirk  
16-07-2013  
Dernière mise à jour : 16-07-2013

La DGCIS publie cet été un fascicule intitulé "PME: comment vous protéger des contrefaçons ?"

Il s'agit d'un document assez court, qui rappelle quelques bonnes pratiques:

- protéger ses créations par un titre de propriété industrielle (brevet, marque, dessin et modèle) ;
  
- mettre en place d'une veille de produits contrefaisants ;
  
- déposer une demande d'intervention douanière ;
  
- bien négocier les accords de coopération.